

**Syngenta International SA**

Media Office  
CH-4002 Bâle  
Suisse  
Tél.: +41 61 323 2323  
Fax: +41 61 323 2424

[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)

**Contacts médias:**

Paul Barrett  
Suisse +41 61 323 2323  
  
Paul Minehart  
E.-U. + 1 202 737 8913

**Contacts analystes/investisseurs:**

Jennifer Gough  
Suisse +41 61 323 5059  
E.-U. +1 202 737 6521  
  
Lars Oestergaard  
Suisse +41 61 323 6793  
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 28 février 2013

## **Le ministère américain de l'agriculture autorise Agrisure® Duracade™, un nouveau caractère pour la chrysomèle des racines**

- **L'autorisation représente une nouvelle approche dans la lutte contre la chrysomèle des racines**
- **Mode d'action dual sans compétition en combinaison avec Agrisure® RW**
- **Quatrième trait de caractère exclusif pour le maïs introduit en 6 ans**
- **Confirmation d'une innovation biotechnologique de pointe**

Syngenta a annoncé aujourd'hui que le ministère américain de l'agriculture (USDA) a entièrement dérégulé le caractère Agrisure® Duracade™, permettant un lancement aux Etats-Unis pour la saison de plantation 2014.

Agrisure Duracade utilise une protéine unique destinée à lutter contre la chrysomèle des racines. Il s'agit d'un mode d'action différent de Agrisure® RW, un caractère existant de Syngenta. Combinés, ces caractères offrent une solution inégalée pour la lutte contre les insectes. Les données de l'USDA montrent une réduction décuplée dans la réduction de la chrysomèle des racines et une performance supérieure face à des caractères comparables.

Davor Pisk, Chief Operating Officer de Syngenta a dit: «Ceci est la quatrième introduction d'un caractère exclusif pour le maïs ces six dernières années, démontrant ainsi notre capacité rapide à apporter des innovations radicales aux agriculteurs. Cette technologie sera disponible à un moment où la résistance d'insectes est un défi grandissant. Son double mode d'action a démontré être indispensable à la gestion effective des parasites du maïs et augmentera la productivité agricole.»

Agrisure Duracade augmente le portefeuille de solutions de lutte contre les insectes sur le maïs qui comprend des traitements de semence, des insecticides ainsi que des caractères. Il sera également utilisé pour élaborer des solutions «refuge dans le sac» faciles et efficaces basées sur deux nouvelles combinaisons de caractères pour la lutte contre la chrysomèle des racines: Agrisure Duracade 5122 et Agrisure Duracade 5222.

Des semences hybrides contenant Agrisure Duracade seront disponibles pour la saison 2014.

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux pour ses activités. Le groupe emploie plus de 27.000 personnes dans plus de 90 pays qui n'ont qu'un seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître les rendements et la rentabilité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

***Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir***

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats matériellement différents de ce qui y est annoncé. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par la société à la Commission des titres et des changes (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remise à jour des déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles reflètent des résultats réels, des hypothèses modifiées ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à vendre ou émettre, ni de sollicitation issue d'aucune offre d'acquisition ou de souscription pour des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il n'est à la base ou n'est lié à aucun contrat s'y rapportant.